



## **Inadmissible condamnation de la CGT dans le département de l'Allier**

L'Union Départementale CGT de l'Allier dénonce une condamnation politico-judiciaire de l'action syndicale.

Ce jour, l'Union Départementale CGT de l'Allier au travers de son représentant légal, Laurent Indrusiak, Secrétaire Général, vient d'être condamnée à :

- Une amende délictuelle de 10 000 € avec sursis ;
- Verser 1 € symbolique au Conseil Départemental de l'Allier ;
- Verser 16 000 € à la société d'autoroute APRR pour dégradations et indemnisation de frais de justice.

Cette attaque contre la CGT est une atteinte grave à l'action syndicale, au droit de manifester ! Il n'y a pas de conquête sociale sans liberté syndicale. Dans un contexte de forte contestation sociale, la justice devient le bras armé du gouvernement et s'applique à brimer toutes formes d'actions syndicales.

L'Union Départementale condamne cette décision de justice et se réserve le droit de faire appel.